

LE PLAN DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



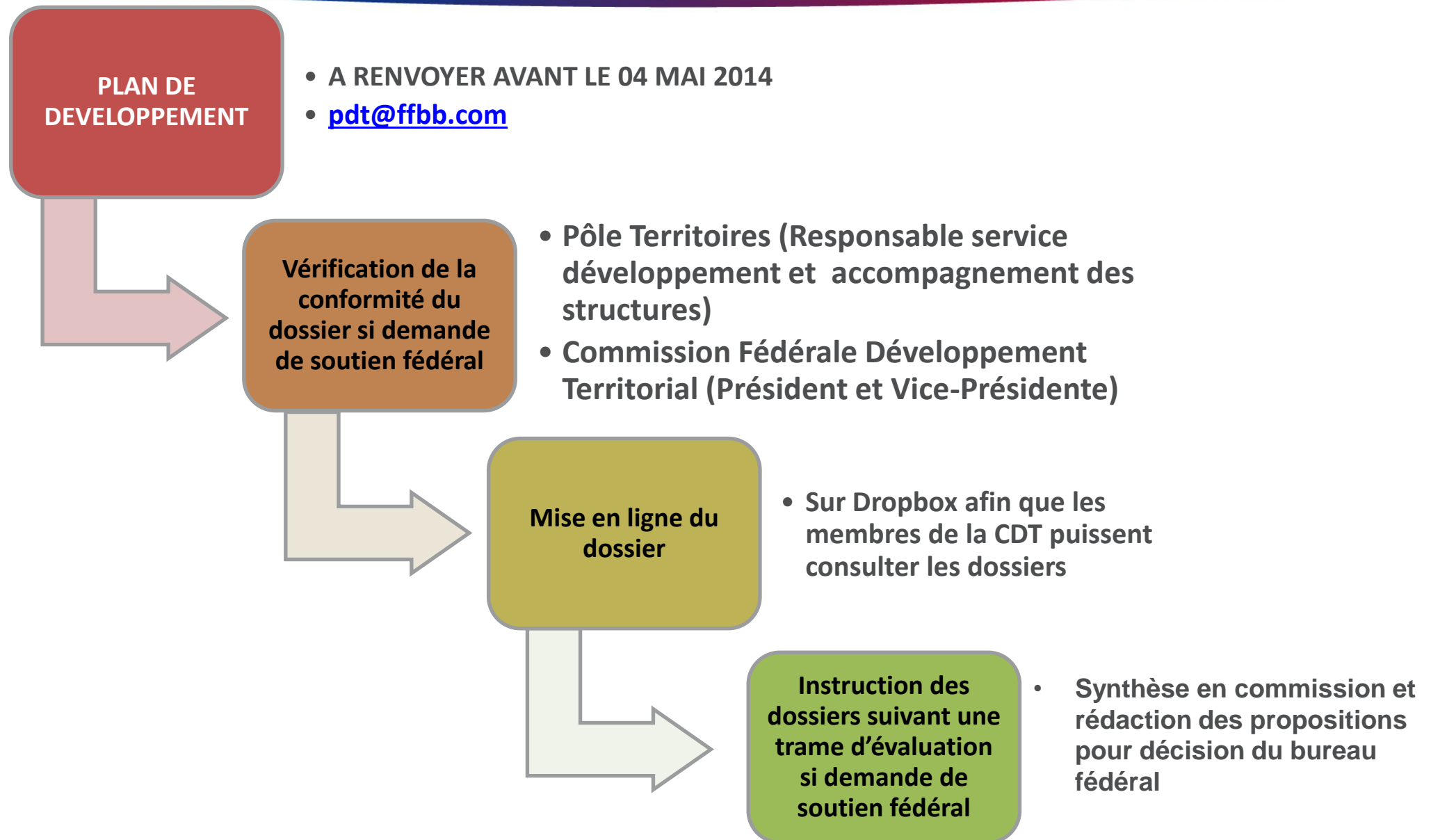
COMMISSION
DÉMARCHE TERRITORIALE

COMITE DIRECTEUR 06 Décembre 2013

LE PLAN DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Il est personnalisé. Chaque CD ou LR fait son plan comme il l'entend.
- La forme est libre, il peut s'agir d'un plan déjà utilisé auprès de partenaires. Il doit suivre la politique fédérale, adapter ses orientations aux spécificités du territoire. En cas de demande financière, la partie financière sera complétée (rapport financier de l'AG).
- Les PDT courent jusqu'au mois de mai 2017
- Si une structure a des difficultés pour construire son PDT, elle peut faire appel:
 - à la commission fédérale DT qui dispose d'un ou deux représentants par zone,
 - Si besoin, au responsable de service développement et accompagnement des structures (Pôle Territoires)

LE PLAN DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL





AIDES AUX STRUCTURES FEDERALES



AIDES FEDERALES

- Il est très important, pour la FFBB, d'aider les structures à se développer afin d'augmenter le nombre de licenciés en tenant compte des spécificités locales. Il faut donc organiser des partenariats FFBB/CD ou LR afin que les aides soient ciblées et efficaces.
- Environ 200 000 € sont à distribuer pour la saison 2013-2014. Ils peuvent être partagés approximativement en :
 - 50% sur les emplois y compris les contrats avenir
 - 30% sur le matériel
 - 20% sur les demandes exceptionnelles

DOCUMENTS A FOURNIR

- Le Plan de développement territorial du CD et de la LR le cas échéant
- La demande d'aide spécifique:
 - Matériel
 - Ressource humaine
 - Événementiel
 - Financière

Ces demandes d'intervention fédérale seront étudiées sur la base d'un document (fiche action + budget prévisionnel prévoyant la part emploi, et/ou les mises à disposition de moyens humains, matériel et l'attribution d'évènementiel).

AIDE FINANCIERE

Jusqu'à la saison dernière, la FFBB aidait sous deux formes:

1. Solidarité (emploi sur les CTF sur la base de sa lettre de mission et son contrat de travail comprenant au moins 70% de son travail lié au développement et à la promotion),
2. Aide sur les STAPS

Il est maintenant proposé une aide financière:

1. Pour la création d'emploi (cibler les contrats avenir pour les booster)
2. Pour le maintien de l'emploi

QUI ?

Emploi en CDI
Création d'un emploi en CDI
Contrat Avenir

Personne titulaire d'un titre professionnel:

- BP, DE, DES, BE, CQP, Master STAPS, IAE)
ou/et
- Engagement en formation professionnelle continue à minimum, soit:
 - BP monovalent BB
 - BP Sports Co. BB
 - BPAPT et CQPTSRBB

POUR QUI ?

- ✓ Certains CD ou LR créateurs d'emploi et nécessitant une aide
- ✓ Certains CD ou LR intégrés dans un Groupement employeurs
- ✓ LR ou CD intégrés dans les anciennes opérations Solidarité ou STAPS

POURQUOI ?

Pour un emploi à dominante dans les actions de développement et promotion du basket.

COMMENT ?

Dossier de demande

Situation précise incluant :

- montant (et %) restant de l'emploi à la charge de la structure
- projection pluriannuelle de l'emploi (échancier)
- autres aides ou mises à disposition intégrées ou existantes

QUELLES OBLIGATIONS ?

- Copie du contrat de travail (ou convention de mise à disposition)
- Fiche de poste et classement dans la CCNS
- Utilisation du logiciel CTF
- Plan de Développement Territorial
- Fournir :
 - Bilan et compte de résultat de la structure
 - Copies des arrêtés (ou conventions) par rapport aux subventions
 - Plan de financement de l'emploi
- Présence du salarié au séminaire CTF Développement

PROPOSITIONS

- L'aide sera inversement proportionnelle par rapport aux nombres de licenciés.
- Pour les emplois avenir une aide forfaitaire annuelle sera mise en place
- La commission peut, si le CD ou la LR le souhaite, donner un avis sur la pertinence de la création de l'emploi.
- L'aide à la création de l'emploi se fait sur un projet.
- L'aide au maintien de l'emploi se fait sur un bilan. La reconduction (dans son principe ou son montant) n'est pas systématique.

AIDES EN MATERIEL

Les aides en matériel peuvent prendre plusieurs formes : dons, mises à disposition à titre gracieux pour un temps déterminé ou non, location ou partenariat commercial, centrale d'achat pour un achat groupé, etc.

- Les PDT détermineront les besoins en matériel de chaque territoire, ce qui initiera une stratégie fédérale
- Il est proposé deux points d'étape (15 janvier et 15 avril) pour déterminer la réponse fédérale
- Une campagne de kits matériel pédagogique sera reconduite après validation du bureau fédéral.
- Des catalogues concernant les aides en matériel seront élaborés (pôles territoires, marque)

AIDES EN RESSOURCES HUMAINES

- Etablir un inventaire des compétences disponibles dans les différents pôles de la FFBB afin de proposer ces services aux territoires.
- Sauf cas exceptionnel, le CD ou la LR prend en charge l'hébergement et la FFBB (pôle d'origine du salarié) prend en charge le déplacement, sous réserve de respecter le budget alloué (Une ligne spécifique est allouée sur le pôle territoires)

SOUTIEN PAR L'ÉVÉNEMENTIEL

- Dans le cadre de son développement, un CD ou une LR se propose d'accueillir, sur son territoire, un événement sportif pour laquelle la FFBB cherche un organisateur.
- Cet événement peut être organisé par un ou plusieurs clubs (ou CTC), un ou plusieurs comités, une ligue.
- Le choix de l'événement, qu'il soit récurrent ou occasionnel, doit être cohérent avec la politique territoriale et le PDT.
- Les sollicitations se feront auprès de la FFBB (président fédéral, du secrétaire général, ou de la commission fédérale en charge de l'événement). La FFBB vérifiera la cohérence de cette demande au regard de la politique territoriale.

COMMUNICATION

- Envoi d'un diaporama spécifique présentant le Plan de Développement Territorial
- Elaboration d'une plaquette qui prend en compte le PDT et les aides.
- Envoi d'une carte de France et d'une information sur les délégués de la commission précisant les missions de ces personnes.
- Mise en place des adresses pdt@ffbb.com et pdtassistance@ffbb.com
- Traitement transversal par les pôles de toutes demandes.
- Information à la Commission Fédérale DT de demandes arrivant directement dans les pôles.